



SNASUB-FSU

**Le Syndicat National de l'Administration
Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques**

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSSEN,
CIO, établissements d'enseignement supérieur,
Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports...

Grilles indiciaires

des personnels administratifs, ITRF et des bibliothèques (janvier 2026)

→ Catégorie C – échelle 1 (ADJAENES, ATRF, Magasiniers).....	3
→ Catégorie C – échelle 2 (ADJAENES, ATRF, Magasiniers).....	4
→ Catégorie C – échelle 3 (ADJAENES, ATRF, Magasiniers).....	5
→ Catégorie B – classe normale (SAENES, Tech. RF, BIBAS).....	6
→ Catégorie B – classe supérieure (SAENES, Tech. RF, BIBAS)	7
→ Catégorie B – classe exceptionnelle (SAENES, Tech. RF, BIBAS)....	8
→ Attaché·e de l'administration de l'État.....	9
→ Attaché·e principal·e.....	10
→ Directeur·trice de service.....	11
→ Attaché·e hors classe.....	12
→ Chargé·e d'études documentaires	13
→ Chargé·e d'études documentaires principal·e.....	14
→ Chargé·e d'études documentaires hors classe	15
→ ITRF cat. A – Assistant·e ingénieur·e (ASI)	16
→ ITRF cat. A – Ingénieur·e d'études classe normale (IGE)	17
→ ITRF cat. A – Ingénieur·e d'études hors classe (IGE).....	18
→ ITRF cat. A – Ingénieur·e de recherche (IGR)	19
→ ITRF cat. A – Ingénieur·e de recherche hors classe (IGR)	20
→ Conservateur·trice	21
→ Conservateur·trice en chef·fe	22
→ Conservateur·trice général·e.....	23
→ Bibliothécaire classe normale.....	24
→ Bibliothécaire hors classe	25
→ Personnels ouvriers·ères des Crous	26

Calendrier des payes 2026

Mois	Date de valeur
Janvier	Mercredi 28 janvier
Février	Mercredi 25 février
Mars	Vendredi 27 mars
Avril	Mardi 28 avril
Mai	Mardi 27 mai
Juin	Vendredi 26 juin
Juillet	Mercredi 29 juillet
Août	Jeudi 27 août
Septembre	Lundi 28 septembre
Octobre	Mercredi 28 octobre
Novembre	Jeudi 26 novembre
Décembre	Mardi 22 décembre

2

Valeur du
point d'indice

4,92278 €

au 1^{er} juillet 2023

→ Catégorie C – échelle 1 (ADJAENES, ATRF, Magasiniers)

Catégorie C – échelle C1

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
11	432	387	-	19 ans	1 905,12 €
10	419	377	4 ans	15 ans	1 855,89 €
9	401	376	3 ans	12 ans	1 850,97 €
8	387	373	3 ans	9 ans	1 836,20 €
7	381	372	3 ans	6 ans	1 831,27 €
6	378	371	1 an	5 ans	1 826,35 €
5	374	370	1 an	4 ans	1 821,43 €
4	371	369	1 an	3 ans	1 816,51 €
3	370	368	1 an	2 ans	1 811,58 €
2	368	367	1 an	1 an	1 806,66 €
1	367	366	1 an	-	1 801,74 €

* celui sur la feuille de paie.

Suite à la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2026, (1823,03 € contre 1 801,80 €), la ministre de l'Action et des Comptes publics et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ont décidé d'utiliser « l'indemnité différentielle » afin que les agent·es publics dont l'échelon est inférieur au SMIC puissent atteindre le minimum légal. Les traitements impactés sont ceux en deçà de 371 points d'indice.

→ Catégorie C – échelle 2 (ADJAENES, ATRF, Magasiniers)

Catégorie C – échelle C2

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
12	486	425	-	20 ans	2 092,18 €
11	473	417	4 ans	16 ans	2 052,80 €
10	461	409	3 ans	13 ans	2 013,42 €
9	446	397	3 ans	10 ans	1 954,34 €
8	430	385	2 ans	8 ans	1 895,27 €
7	416	377	2 ans	6 ans	1 855,89 €
6	404	376	1 an	5 ans	1 850,97 €
5	396	374	1 an	4 ans	1 841,12 €
4	387	373	1 an	3 ans	1 836,20 €
3	376	370	1 an	2 ans	1 821,43 €
2	371	369	1 an	1 an	1 816,51 €
1	368	367	1 an	-	1 806,66 €

* celui sur la feuille de paie.

Suite à la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2026, (1823,03 € contre 1 801,80 €), la ministre de l'Action et des Comptes publics et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ont décidé d'utiliser « l'indemnité différentielle » afin que les agent·es publics dont l'échelon est inférieur au SMIC puissent atteindre le minimum légal. Les traitements impactés sont ceux en deçà de 371 points d'indice.

→ Catégorie C – échelle 3 (ADJAENES, ATRF, Magasiniers)

Catégorie C – échelle C3

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
10	558	478	-	19 ans	2 353,09 €
9	525	455	3 ans	16 ans	2 239,86 €
8	499	435	3 ans	13 ans	2 141,41 €
7	478	420	3 ans	10 ans	2 067,57 €
6	460	408	2 ans	8 ans	2 008,49 €
5	448	398	2 ans	6 ans	1 959,27 €
4	430	385	2 ans	4 ans	1 895,27 €
3	412	376	2 ans	2 ans	1 850,97 €
2	397	375	1 an	1 an	1 846,04 €
1	388	373	1 an	-	1 836,20 €

* celui sur la feuille de paie.

Les catégories

Les corps de la fonction publique d'État sont classés dans une catégorie hiérarchique, en 3 catégories, désignées par les lettres A, B, C, en fonction de leur niveau de recrutement.

Catégorie A : bac + 2 au minimum ;

Catégorie B : bac minimum ;

Catégorie C : diplôme de niveau V ou V bis (CAP, BEP, brevet des collèges) ou pas de diplôme.

5

→ Le site web
du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>



→ Catégorie B – classe normale (SAENES, Tech. RF, BIBAS)

Catégorie B – classe normale (grade 1)

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
13	597	508	-	26 ans	2 500,77 €
12	563	482	4 ans	22 ans	2 372,78 €
11	538	462	3 ans	19 ans	2 274,32 €
10	513	446	3 ans	16 ans	2 195,56 €
9	500	436	3 ans	13 ans	2 146,33 €
8	478	420	3 ans	10 ans	2 067,57 €
7	452	401	2 ans	8 ans	1 974,03 €
6	431	386	2 ans	6 ans	1 900,19 €
5	415	377	2 ans	4 ans	1 855,89 €
4	401	376	1 an	3 ans	1 850,97 €
3	397	375	1 an	2 ans	1 846,04 €
2	395	374	1 an	1 an	1 841,12 €
1	389	373	1 an	-	1 836,20 €

* celui sur la feuille de paie.

Les échelons

Chaque fonctionnaire est titulaire, dans son corps d'appartenance, d'un grade et, dans ce grade, d'un échelon. À chaque échelon de grade correspond un indice brut (IB) auquel est associé un indice majoré (IM) qui correspond au nombre de points d'indice servant au calcul de la rémunération (traitement indiciaire). Cet indice de rémunération évolue au cours de la carrière avec l'ancienneté.

Au moment de sa nomination, l'agent·e est en principe classé·e dans le premier échelon du premier grade de son corps. La reprise de son ancienneté, en tout ou partie (précisée dans le statut particulier de son corps), peut lui permettre d'être classé à un échelon supérieur.

→ Catégorie B – classe supérieure (SAENES, Tech. RF, BIBAS)

Catégorie B – classe supérieure (grade 2)

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
12	638	539	-	26 ans	2 653,38 €
11	599	509	4 ans	22 ans	2 505,70 €
10	567	485	3 ans	19 ans	2 387,55 €
9	542	466	3 ans	16 ans	2 294,02 €
8	528	457	3 ans	13 ans	2 249,71 €
7	506	441	3 ans	10 ans	2 170,95 €
6	480	421	2 ans	8 ans	2 072,49 €
5	458	406	2 ans	6 ans	1 998,65 €
4	444	395	2 ans	4 ans	1 944,50 €
3	429	384	2 ans	2 ans	1 890,35 €
2	415	377	1 an	1 an	1 855,89 €
1	401	376	1 an	-	1 850,97 €

* celui sur la feuille de paie.

L'indice brut

L'indice brut est aussi appelé indice de classement ou indice de carrière. Cet indice est une référence statuaire. Il permet de déterminer à quel échelon doit être classé un·e fonctionnaire dans un autre grade en cas d'avancement de grade ou de détachement dans un autre corps ou cadre d'emploi.

→ Catégorie B – classe exceptionnelle (SAENES, Tech. RF, BIBAS)

Catégorie B – classe exceptionnelle (grade 3)

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
11	707	592	-	24 ans	2 914,29 €
10	684	574	3 ans	21 ans	2 825,68 €
9	660	556	3 ans	18 ans	2 737,07 €
8	638	539	3 ans	15 ans	2 653,38 €
7	604	513	3 ans	12 ans	2 525,39 €
6	573	489	3 ans	9 ans	2 407,24 €
5	547	470	2 ans	7 ans	2 313,71 €
4	513	446	2 ans	5 ans	2 195,56 €
3	484	424	2 ans	3 ans	2 087,26 €
2	461	409	2 ans	1 an	2 013,42 €
1	446	397	1 an	-	1 954,34 €

* celui sur la feuille de paie.

U.
F.S.U.

SERVICES PUBLICS
ÉDUCATION, RECHERCHE, CULTURE
Fédération Syndicale Unitaire

Mémento

du Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques
et du Syndicat National Unitaire des Assistantes Sociales de la fonction publique

2025-2026

Un outil à destination des titulaires et contractuel·les de l'administration scolaire, ingénieurs, techniques de recherche et de formation et des bibliothécaires travaillant en collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSDEN, CIO, Canopé, CNED, CROUS, Onisep, FEI, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports

édité par le Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques – Fédération Syndicale Unitaire – <http://convergences.snu.fr>

Convergences, édition n° 2025 – octobre 2025
L'outil de référence pour les titulaires et contractuel·les de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques, ingénieurs, techniques de recherche et formation et des bibliothécaires



SNASUB-FSU
Syndicat National
Unitaire des
Assistantes Sociales
de la fonction publique

→ Le Mémento du SNASUB-FSU, c'est 180 pages sur vos métiers et vos droits. Pour l'obtenir, adressez-vous à la section académique de votre affectation.

→ Attaché · e de l'administration de l'État

Attaché · e					
Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
11	821	678	-	26 ans	3 337,64 €
10	778	645	4 ans	22 ans	3 175,19 €
9	732	610	3 ans	19 ans	3 002,90 €
8	693	580	3 ans	16 ans	2 855,21 €
7	653	550	3 ans	13 ans	2 707,53 €
6	611	518	3 ans	10 ans	2 550,00 €
5	567	485	2,5 ans	7,5 ans	2 387,55 €
4	525	455	2 ans	5,5 ans	2 239,86 €
3	499	435	2 ans	3,5 ans	2 141,41 €
2	469	415	2 ans	1,5 an	2 042,95 €
1	444	395	1,5 an	-	1 944,50 €

* celui sur la feuille de paie.

Pour consulter l'annuaire
des contacts académiques
du SNASUB-FSU, flashez le
QR Code ci-dessous.

9



→ Attaché·e principal·e

Attaché·e principal·e

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
10	1015	826	-	21 ans	4 066,22 €
9	995	811	3 ans	18 ans	3 992,37 €
8	946	773	3 ans	15 ans	3 805,31 €
7	896	735	2,5 ans	12,5 ans	3 618,24 €
6	843	695	2,5 ans	10 ans	3 421,33 €
5	791	655	2 ans	8 ans	3 224,42 €
4	732	610	2 ans	6 ans	3 002,90 €
3	693	580	2 ans	4 ans	2 855,21 €
2	639	540	2 ans	2 ans	2 658,30 €
1	593	505	2 ans	-	2 486,00 €

* celui sur la feuille de paie.

L'indice majoré

C'est l'indice qui permet de calculer votre rémunération.

Il existe un indice majoré spécifique pour chaque échelon de chaque grade. Plus on monte en grade et en échelon, plus l'indice majoré est élevé et, par conséquent, plus le traitement indiciaire brut est élevé. C'est en multipliant l'indice majoré par la valeur du point d'indice (voir page 2) que l'on peut connaître le montant du salaire mensuel brut.

→ Directeur·trice de service

Directeur·trice de service

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
14	1027	835	-	24 ans	4 110,52 €
13	985	803	2 ans	22 ans	3 952,99 €
12	944	771	2 ans	20 ans	3 795,46 €
11	901	739	2 ans	18 ans	3 637,93 €
10	869	715	2 ans	16 ans	3 519,79 €
9	837	690	2 ans	14 ans	3 396,72 €
8	798	661	2 ans	12 ans	3 253,96 €
7	746	621	2 ans	10 ans	3 057,05 €
6	702	588	2 ans	8 ans	2 894,59 €
5	659	555	2 ans	6 ans	2 732,14 €
4	625	529	2 ans	4 ans	2 604,15 €
3	582	497	2 ans	2 ans	2 446,62 €
2	567	485	1 an	1 an	2 387,55 €
1	547	470	1 an	-	2 313,71 €

* celui sur la feuille de paie.

Le point d'indice

Pour tenir compte de l'inflation, la valeur du point d'indice est normalement revalorisée tous les ans, lors de négociations salariales entre le gouvernement et les syndicats de fonctionnaires. En 2009, elles avaient par exemple débouché sur une hausse 0,5 % de la valeur du point d'indice. Cependant, le point d'indice est souvent gelé par les gouvernements au motif qu'il faut faire des économies. Ainsi, de 2010 à 2016, comme de 2017 à 2022, il n'a pas augmenté. S'ensuit une perte de pouvoir d'achat conséquente des agent·es de la fonction publique, toutes catégories confondues.

→ Attaché·e hors classe

Attaché·e hors classe

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
HEA 3	A 3	977	-	14,5 ans	4 809,56 €
HEA 2	A 2	930	1 an	13,5 ans	4 578,19 €
HEA 1	A 1	895	1 an	12,5 ans	4 405,89 €
6	1027	835	3 ans	11,5 ans	4 110,52 €
5	995	811	3 ans	8,5 ans	3 992,37 €
4	946	773	2,5 ans	6 ans	3 805,31 €
3	896	735	2 ans	4 ans	3 618,24 €
2	850	700	2 ans	2 ans	3 445,95 €
1	797	660	2 ans	-	3 249,03 €

* celui sur la feuille de paie.



→ Ne restez pas isolé·e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>

Durée d'échelon

Si vous êtes fonctionnaire, vous bénéficiiez, au cours de votre carrière, d'avancements d'échelon.

L'avancement d'échelon est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade.

Cet avancement est accordé automatiquement en fonction de votre ancienneté.

Il se traduit par une augmentation de votre traitement indiciaire et n'a aucun effet sur les fonctions que vous exercez.

Le décret relatif au statut particulier du corps ou cadre d'emplois précise le nombre d'échelons et leur durée respective, de 1 an en début de carrière à 4 ans pour les échelons de fin de grade.

→ Chargé · e d'études documentaires

Chargé · e d'études documentaires

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
11	821	678	-	26 ans	3 337,64 €
10	778	645	4 ans	22 ans	3 175,19 €
9	732	610	3 ans	19 ans	3 002,90 €
8	693	580	3 ans	16 ans	2 855,21 €
7	653	550	3 ans	13 ans	2 707,53 €
6	611	518	3 ans	10 ans	2 550,00 €
5	567	485	2,5 ans	7,5 ans	2 387,55 €
4	525	455	2 ans	5,5 ans	2 239,86 €
3	499	435	2 ans	3,5 ans	2 141,41 €
2	469	415	2 ans	1,5 an	2 042,95 €
1	444	395	1,5 an	-	1 944,50 €

* celui sur la feuille de paie.

Durée de grade et avancement

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même corps. Il permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

L'avancement de grade a lieu par promotion au choix ou par examen professionnel (ou concours professionnel) :

Le tableau d'avancement permet de changer de grade.

La liste d'aptitude permet de changer de corps.

→ Chargé · e d'études documentaires principal · e

Chargé · e d'études documentaires principal

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
10	1015	826	-	21,5 ans	4 066,22 €
9	995	811	3 ans	18,5 ans	3 992,37 €
8	946	773	3 ans	15,5 ans	3 805,31 €
7	896	735	2,5 ans	12,5 ans	3 618,24 €
6	843	695	2,5 ans	10 ans	3 421,33 €
5	791	655	2 ans	8 ans	3 224,42 €
4	732	610	2 ans	6 ans	3 002,90 €
3	693	580	2 ans	4 ans	2 855,21 €
2	639	540	2 ans	2 ans	2 658,30 €
1	593	505	2 ans	-	2 486,00 €

* celui sur la feuille de paie.

Traitemen~~t~~ indiciaire brut

À votre traitement brut mensuel vient se rajouter le supplément familial de traitement (SFT) si vous avez des enfants de moins de 20 ans et l'indemnité de résidence, dont le montant varie selon la zone territoriale dans laquelle est classée la commune où vous exercez vos fonctions.

14



→ **Convergences**
le mensuel en ligne
du SNASUB-FSU

<https://convergences.snasub.fr>

→ Chargé · e d'études documentaires hors classe

Chargé · e d'études documentaires hors classe

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
HEA 3	A 3	977	-	16,5 ans	4 809,56 €
HEA 2	A 2	930	1 an	15,5 ans	4 578,19 €
HEA 1	A 1	895	1 an	14,5 ans	4 405,89 €
6	1027	835	3 ans	11,5 ans	4 110,52 €
5	995	811	3 ans	8,5 ans	3 992,37 €
4	946	773	2,5 ans	6 ans	3 805,31 €
3	896	735	2 ans	4 ans	3 618,24 €
2	850	700	2 ans	2 ans	3 445,95 €
1	797	660	2 ans	-	3 249,03 €

* celui sur la feuille de paie.



15

→ **Convergences**
le mensuel en ligne
du SNASUB-FSU

<https://convergences.snasub.fr>

→ ITRF cat. A – Assistant·e ingénieur·e (ASI)

Assistant·e ingénieur·e

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
16	761	632	-	32 ans	3 111,20 €
15	747	622	3 ans	29 ans	3 061,97 €
14	716	598	3 ans	26 ans	2 943,82 €
13	695	582	3 ans	23 ans	2 865,06 €
12	672	565	2 ans	21 ans	2 781,37 €
11	650	548	2 ans	19 ans	2 697,68 €
10	627	531	2 ans	17 ans	2 614,00 €
9	606	514	2 ans	15 ans	2 530,31 €
8	582	497	2 ans	13 ans	2 446,62 €
7	561	480	2 ans	11 ans	2 362,93 €
6	539	463	2 ans	9 ans	2 279,25 €
5	513	446	2 ans	7 ans	2 195,56 €
4	491	429	2 ans	5 ans	2 111,87 €
3	465	412	2 ans	3 ans	2 028,19 €
2	444	395	1,5 an	1,5 an	1 944,50 €
1	412	373	1,5 an	-	1 836,20 €

* celui sur la feuille de paie.

Pour consulter l'annuaire des contacts académiques du SNASUB-FSU, flashez le QR Code ci-dessous.



→ ITRF cat. A – Ingénieur·e d'études classe normale (IGE)

Ingénieur·e d'études classe normale

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
14	821	678	–	26 ans	3 337,64 €
13	774	642	3 ans	23 ans	3 160,42 €
12	751	625	2 ans	21 ans	3 076,74 €
11	724	604	2 ans	19 ans	2 973,36 €
10	695	582	2 ans	17 ans	2 865,06 €
9	665	560	2 ans	15 ans	2 756,76 €
8	637	538	2 ans	13 ans	2 648,46 €
7	607	515	1,5 an	11 ans	2 535,23 €
6	574	490	1,5 an	9 ans	2 412,16 €
5	546	469	1,5 an	7 ans	2 308,78 €
4	514	447	1,5 an	5 ans	2 200,48 €
3	490	428	1,5 an	3 ans	2 106,95 €
2	471	416	1,5 an	1 an	2 047,88 €
1	444	395	1 an	–	1 944,50 €

* celui sur la feuille de paie.



Pour consulter les grilles indiciaires à jour sur le site du SNASUB-FSU, flashez ce code ou rendez-vous sur <https://snasub.fsu.fr/grilles-indiciaires-a-jour/>



→ ITRF cat. A – Ingénieur·e d'études hors classe (IGE)

Ingénieur·e d'études hors classe

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitements indiciaires brut mensuel en €
12	1015	826	-	25 ans	4 066,22 €
11	995	811	3 ans	22 ans	3 992,37 €
10	964	786	3 ans	19 ans	3 869,31 €
9	922	755	2,5 ans	16,5 ans	3 716,70 €
8	880	723	2,5 ans	14 ans	3 559,17 €
7	849	699	2,5 ans	11,5 ans	3 441,02 €
6	807	667	2,5 ans	9 ans	3 283,49 €
5	767	637	2 ans	7 ans	3 135,81 €
4	732	610	2 ans	5 ans	3 002,90 €
3	693	580	2 ans	3 ans	2 855,21 €
2	656	552	1,5 an	1,5 an	2 717,37 €
1	620	525	1,5 an	-	2 584,46 €

* celui sur la feuille de paie.



SERVICES PUBLICS
ÉDUCATION, RECHERCHE, CULTURE
Fédération Syndicale Unitaire

Mémento

du Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques
et du Syndicat National Unitaire des Assistant·es Sociaux de la fonction publique

2025-2026

Un outil à destination des titulaires et contractuel·es
de l'administration scolaire, ingénieries, techniques
de recherche et de formation et des bibliothèques
travaillant en collèges, lycées, GRETA, EREA,
rectorats, DSDEN, CIO, Canopé, CNED, CROUS,
Onisep, FEI, établissements d'enseignement
supérieur et de recherche, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports

édité par le Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire
et des Bibliothèques – Fédération Syndicale Unitaire – <http://www.snu.fr>

Convergences, édition 2025 – septembre 2025
par le Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques
et le Syndicat National Unitaire des Assistant·es Sociaux de la fonction publique



→ Le Mémento du SNASUB-FSU,
c'est 180 pages sur vos métiers et
vos droits. Pour l'obtenir, adres-
sez-vous à la section académique
de votre affectation.

→ ITRF cat. A – Ingénieur·e de recherche (IGR)

Ingénieur·e de recherche

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
10	1027	835	-	19,5 ans	4 110,52 €
9	995	811	3 ans	16,5 ans	3 992,37 €
8	930	761	2,5 ans	14 ans	3 746,24 €
7	830	685	2,5 ans	11,5 ans	3 372,10 €
6	736	613	2 ans	9,5 ans	3 017,66 €
5	689	577	2 ans	7,5 ans	2 840,44 €
4	646	545	2 ans	6,5 ans	2 682,92 €
3	611	518	1,5 an	5 ans	2 550,00 €
2	576	491	1,5 an	2,5 ans	2 417,08 €
1	541	465	1 an	-	2 289,09 €

* celui sur la feuille de paie.

Pour consulter l'annuaire
des contacts académiques
du SNASUB-FSU, flashez le
QR Code ci-dessous.



→ ITRF cat. A – Ingénieur·e de recherche hors classe (IGR)

Ingénieur·e de recherche hors classe

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
HEB	B3	1072	-	-	5 277,22 €
	B2	1018	-	-	5 011,39 €
	B1	977	-	-	4 809,56 €
HEA	A3	977	-	13,5 ans	4 809,56 €
	A2	930	1 an	12,5 ans	4 578,19 €
	A1	895	1 an	11,5 ans	4 405,89 €
4	1027	835	3 ans	8,5 ans	4 110,52 €
3	930	761	2,5 ans	6 ans	3 746,24 €
2	830	685	2 ans	4 ans	3 372,10 €
1	736	613	2 ans	-	3 017,66 €

* celui sur la feuille de paie.

20



→ **Convergences**
le mensuel en ligne
du SNASUB-FSU

<https://convergences.snasub.fr>

→ Conservateur·trice

Conservateur·trice

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
7	878	721	-	17,5 ans	3 549,32 €
6	803	664	3 ans	14,5 ans	3 268,73 €
5	728	607	2,5 ans	9 ans	2 988,13 €
4	674	566	2,5 ans	6,5 ans	2 786,29 €
3	620	525	2,5 ans	4 ans	2 584,46 €
2	566	484	2 ans	2 ans	2 382,63 €
1	525	455	2 ans	-	2 239,86 €

* celui sur la feuille de paie.



21



→ Ne restez pas isolé·e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>

→ Conservateur·trice en chef·fe

Conservateur·trice en chef·fe

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
6 (HEA)	A3	977	-	12 ans	4 809,56 €
	A2	930	1 an	11 ans	4 578,19 €
	A1	895	1 an	10 ans	4 405,89 €
5	1027	835	3 ans	7 ans	4 110,52 €
4	1015	826	2 ans	5 ans	4 066,22 €
3	924	756	2 ans	3 ans	3 721,62 €
2	826	682	2 ans	1 an	3 357,34 €
1	747	622	1 an	-	3 061,97 €

* celui sur la feuille de paie.



22

→ Le SNASUB-FSU
sur LinkedIn

[https://www.linkedin.com/
company/snasub-fsu](https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu)

→ Conservateur·trice général·e

Conservateur·trice général·e

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
4 (HEC)	C3	1178	-	-	5 799,03 €
	C2	1153	-	-	5 675,97 €
	C1	1129	-	-	5 557,82 €
3 (HEB)	B3	1072	-	-	5 277,22 €
	B2	1018	-	9 ans	5 011,39 €
	B1	977	3 ans	6 ans	4 809,56 €
2	1027	835	3 ans	3 ans	4 110,52 €
1	912	748	3 ans	-	3 682,24 €

* celui sur la feuille de paie.



23

→ Le SNASUB-FSU
sur Instagram

[https://www.instagram.com/
snasub_fsu](https://www.instagram.com/snasub_fsu)

→ Bibliothécaire classe normale

Bibliothécaire classe normale

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
11	821	682	-	27 ans	3 357,34 €
10	778	645	4 ans	23 ans	3 175,19 €
9	732	610	3 ans	20 ans	3 002,90 €
8	693	580	3 ans	17 ans	2 855,21 €
7	653	550	3 ans	14 ans	2 707,53 €
6	611	518	3 ans	11 ans	2 550,00 €
5	567	485	2,5 ans	8,5 ans	2 387,55 €
4	525	455	3 ans	5,5 ans	2 239,86 €
3	499	435	2 ans	3,5 ans	2 141,41 €
2	469	415	2 ans	1,5 an	2 042,95 €
1	444	395	1,5 an	-	1 944,50 €

* celui sur la feuille de paie.



24

→ Le SNASUB-FSU
sur Bluesky

[https://bsky.app/profile/
snasub-fsu.bsky.social](https://bsky.app/profile/snasub-fsu.bsky.social)

→ Bibliothécaire hors classe

Bibliothécaire hors classe

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen t indiciaire brut mensuel en €
10	1015	826		20 ans	4 066,22 €
9	995	811	3 ans	17 ans	3 992,37 €
8	946	773	3 ans	14 ans	3 805,31 €
7	897	735	2,5 ans	11,5 ans	3 618,24 €
6	844	695	2,5 ans	9 ans	3 421,33 €
5	791	655	2 ans	7 ans	3 224,42 €
4	732	610	2 ans	5 ans	3 002,90 €
3	693	580	2 ans	3 ans	2 855,21 €
2	640	540	2 ans	1 an	2 658,30 €
1	593	505	2 ans	-	2 486,00 €

* celui sur la feuille de paie.



25



→ Ne restez pas isolé·e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>

→ Personnels ouvriers · ères des Crous

Échelle 3 - Agent · e de service

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
12	432	387	-	33 ans	1 905,12 €
11	424	382	4 ans	29 ans	1 880,50 €
10	419	377	4 ans	25 ans	1 855,89 €
9	413	374	4 ans	21 ans	1 841,12 €
8	404	370	4 ans	17 ans	1 821,43 €
7	400	368	3 ans	14 ans	1 811,58 €
6	394	366	3 ans	11 ans	1 801,74 €
5	389	366	3 ans	8 ans	1 801,74 €
4	386	366	3 ans	5 ans	1 801,74 €
3	385	366	2 ans	3 ans	1 801,74 €
2	382	366	2 ans	1 an	1 801,74 €
1	381	366	1 an	-	1 801,74 €

* celui sur la feuille de paie.

Suite à la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2026, (1823,03 € contre 1 801,80 €), la ministre de l'Action et des Comptes publics et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ont décidé d'utiliser « l'indemnité différentielle » afin que les agent · es publics dont l'échelon est inférieur au SMIC puissent atteindre le minimum légal. Les traitements impactés sont ceux en deçà de 371 points d'indice.

→ Personnels ouvriers · ères des Crous

Échelle 4 - Agent · e spécialiste et agent · e technique

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitements indiciaires brut mensuel en €
12	485	425	-	34 ans	2 092,18 €
11	456	404	4 ans	30 ans	1 988,80 €
10	430	385	4 ans	26 ans	1 895,27 €
9	420	378	4 ans	22 ans	1 860,81 €
8	413	374	4 ans	18 ans	1 841,12 €
7	404	370	4 ans	14 ans	1 821,43 €
6	400	368	3 ans	11 ans	1 811,58 €
5	394	366	3 ans	8 ans	1 801,74 €
4	392	366	3 ans	5 ans	1 801,74 €
3	386	366	2 ans	3 ans	1 801,74 €
2	385	366	2 ans	1 an	1 801,74 €
1	382	366	1 an	-	1 801,74 €

* celui sur la feuille de paie.

Suite à la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2026, (1823,03 € contre 1 801,80 €), la ministre de l'Action et des Comptes publics et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ont décidé d'utiliser « l'indemnité différentielle » afin que les agent · es publics dont l'échelon est inférieur au SMIC puissent atteindre le minimum légal. Les traitements impactés sont ceux en deçà de 371 points d'indice.

→ Personnels ouvriers · ères des Crous

Échelle 5 - Agent · e de maîtrise

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen indiciaire brut mensuel en €
12	558	478	-	33 ans	2 353,09 €
11	521	452	4 ans	29 ans	2 225,10 €
10	488	427	4 ans	25 ans	2 102,03 €
9	456	404	4 ans	21 ans	1 988,80 €
8	442	394	4 ans	17 ans	1 939,58 €
7	430	385	3 ans	14 ans	1 895,27 €
6	420	378	3 ans	11 ans	1 860,81 €
5	404	370	3 ans	8 ans	1 821,43 €
4	400	368	3 ans	5 ans	1 811,58 €
3	394	366	2 ans	3 ans	1 801,74 €
2	390	366	2 ans	1 an	1 801,74 €
1	388	366	1 an	-	1 801,74 €

* celui sur la feuille de paie.

28

Suite à la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2026, (1823,03 € contre 1 801,80 €), la ministre de l'Action et des Comptes publics et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ont décidé d'utiliser « l'indemnité différentielle » afin que les agent · es publics dont l'échelon est inférieur au SMIC puissent atteindre le minimum légal. Les traitements impactés sont ceux en deçà de 371 points d'indice.

→ Personnels ouvriers · ères des Crous

Échelle 6 - Agent · e de maîtrise

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitement indiciaire brut mensuel en €
13	597	508	-	33 ans	2 500,77 €
12	555	476	4 ans	29 ans	2 343,24 €
11	526	456	4 ans	25 ans	2 244,79 €
10	505	440	4 ans	21 ans	2 166,02 €
9	492	430	3 ans	18 ans	2 116,80 €
8	468	414	3 ans	15 ans	2 038,03 €
7	443	395	3 ans	12 ans	1 944,50 €
6	424	382	3 ans	9 ans	1 880,50 €
5	415	375	2 ans	7 ans	1 846,04 €
4	404	370	2 ans	5 ans	1 821,43 €
3	398	367	2 ans	3 ans	1 806,66 €
2	394	366	2 ans	1 an	1 801,74 €
1	389	366	1 an	-	1 801,74 €

* celui sur la feuille de paie.

Suite à la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2026, (1823,03 € contre 1 801,80 €), la ministre de l'Action et des Comptes publics et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ont décidé d'utiliser « l'indemnité différentielle » afin que les agent · es publics dont l'échelon est inférieur au SMIC puissent atteindre le minimum légal. Les traitements impactés sont ceux en deçà de 371 points d'indice.

→ Personnels ouvriers · ères des Crous

Échelle 7 - Agent · e d'encadrement

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemen indiciaire brut mensuel en €
13	638	539	–	32 ans	2 653,38 €
12	590	503	4 ans	28 ans	2 476,16 €
11	559	479	4 ans	24 ans	2 358,01 €
10	532	460	3 ans	21 ans	2 264,48 €
9	519	451	3 ans	18 ans	2 220,17 €
8	499	435	3 ans	15 ans	2 141,41 €
7	469	415	3 ans	12 ans	2 042,95 €
6	450	400	3 ans	9 ans	1 969,11 €
5	435	389	2 ans	7 ans	1 914,96 €
4	420	378	2 ans	5 ans	1 860,81 €
3	415	374	2 ans	3 ans	1 841,12 €
2	404	370	2 ans	1 an	1 821,43 €
1	400	368	1 an		1 811,58 €

* celui sur la feuille de paie.

30

Suite à la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2026, (1823,03 € contre 1 801,80 €), la ministre de l'Action et des Comptes publics et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ont décidé d'utiliser « l'indemnité différentielle » afin que les agent · es publics dont l'échelon est inférieur au SMIC puissent atteindre le minimum légal. Les traitements impactés sont ceux en deçà de 371 points d'indice.

→ Personnels ouvriers · ères des Crous

Échelle 8 - Agent · e d'encadrement

Échelon	Indice brut	Indice majoré*	Durée éch.	Durée grade	Traitemenit indiciaire brut mensuel en €
12	707	592	–	29 ans	2 914,29 €
11	676	568	3 ans	26 ans	2 796,14 €
10	653	550	3 ans	23 ans	2 707,53 €
9	630	533	3 ans	20 ans	2 623,84 €
8	596	507	3 ans	17 ans	2 495,85 €
7	564	483	3 ans	14 ans	2 377,70 €
6	540	464	3 ans	11 ans	2 284,17 €
5	525	455	3 ans	8 ans	2 239,86 €
4	503	439	2 ans	6 ans	2 161,10 €
3	476	419	2 ans	4 ans	2 062,64 €
2	453	402	2 ans	2 ans	1 978,96 €
1	446	397	2 ans	–	1 954,34 €

* celui sur la feuille de paie.

Pour consulter l'annuaire des contacts académiques du SNASUB-FSU, flashez le QR Code ci-dessous.





SNASUB-FSU

Le Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSSEN, CIO, établissements d'enseignement supérieur, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports...

Aadhérer au SNASUB-FSU, c'est renforcer un syndicat qui a déjà fait la preuve de son efficacité et de sa représentativité, puisqu'il est à la fois présent dans les luttes et dans de nombreux organismes paritaires. C'est choisir l'intercatégorialité et l'inter-sectorialité contre le corporatisme. C'est rejoindre un syndicat qui affirme l'importance du rôle des personnels non-enseignants au sein du système éducatif dans la réussite des élèves et des étudiants. C'est choisir la FSU, première force syndicale de l'éducation, la recherche et la culture, c'est se retrouver, ensemble, au sein d'une fédération puissante et combative.

Si vous n'êtes pas imposable, votre cotisation ouvre droit à un crédit d'impôt (chèque du Trésor public) de 66 % du montant de la cotisation versée. Et si vous êtes imposable, à une réduction d'impôt de 66 % du montant de la cotisation.



→ Ne restez pas isolé·e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>